

Événement
labellisé

**QUELLE
EST VOTRE
EUROPE!**

Consultations citoyennes
sur l'Europe

FORMULAIRE DE RESTITUTION

ORGANISATEUR DE L'ACTIVITÉ

Nom : Ministère de la Transition écologique et solidaire

Adresse : 244 boulevard Saint-Germain

N° de téléphone : 01 40 81 21 22

INFORMATIONS PRATIQUES

Intitulé de l'activité : Substances chimiques l'Europe nous protège-t-elle ?

Description de l'activité : Débat (6 intervenants) animé par une journaliste, questions du public et des internautes

Date et heure : 18 octobre 2018 à 18h30

Lieu : Ministère de la Transition écologique et solidaire

Nombre de participants : 130

Catégories de publics présents : tous publics

Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés :

- **Brune Poirson**, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire,
- **Cédric Villani**, député, premier vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- **Denis Zmirou-Navier**, professeur émérite, président de la commission spécialisée risques liés à l'environnement du Haut Conseil de santé publique
- **Philippe Prudhon**, directeur des affaires techniques de l'Union des industries chimiques (représentant du Médef au Conseil national de la transition écologique)
- **Alain Bazot**, président de l'UFC Que Choisir
- **Génon K. Jensen**, fondatrice et directrice exécutive de l'ONG Heal
- **Christel Musset**, directrice de l'enregistrement à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA)
- **Aida Touihri**, journaliste



SUBSTANCES CHIMIQUES

L'Europe nous protège-t-elle ?

I - Quels ont été les thèmes évoqués lors de cette consultation citoyenne ?

1. L'exposition des consommateurs aux substances chimiques par les objets du quotidien.
2. L'exposition des consommateurs aux substances chimiques par les objets de l'alimentation.
3. Le fonctionnement du système européen d'évaluation des substances chimiques (principalement REACH) et sa capacité à protéger les consommateurs européens.
4. Le rôle des Etats membres et de leurs agences dans le dispositif d'évaluation et de décision
5. La transparence et l'indépendance des agences d'évaluation européennes et nationales.
6. Le rôle de l'industrie et son influence dans les décisions prises sur la dangerosité des substances chimiques.
7. Le manque de confiance des citoyens dans le système d'évaluation des substances chimiques et leur rôle pour améliorer la situation actuelle.
8. La nécessaire évolution de la législation européenne.
9. L'information disponible pour les consommateurs sur les risques potentiels associés aux substances chimiques et l'étiquetage des produits.
10. Le caractère indispensable ou non des substances chimiques, dans les objets, comme dans l'alimentation.
11. Les perturbateurs endocriniens, les nanomatériaux, les pesticides, etc.

II - Quels ont été les questions, les attentes et les problèmes soulevés ?

1. L'UE et le système actuel d'évaluation des substances chimiques peuvent-ils répondre aux grands enjeux du 21^{ème} siècle ? L'UE est-elle plus en avance que d'autres régions du monde sur ces sujets ?
2. Y a-t-il réellement un progrès pour les citoyens dans l'utilisation de certaines substances chimiques ? Peut-on se passer de certaines substances chimiques ? N'y a-t-il pas trop de substances chimiques dans notre environnement ?
3. Pour quelles raisons les citoyens n'ont-ils pas confiance dans le système d'évaluation ?
4. Comment fonctionne l'évaluation des risques et ce fonctionnement est-il transparent et indépendant? Comment limiter le rôle des industriels dans les évaluations, alors qu'ils fournissent les données et les premières études ?
5. Comment améliorer la connaissance à la fois des chercheurs et des consommateurs vis-à-vis des substances chimiques ? Comment faciliter l'information des citoyens ?
6. Les industriels jouent-ils le jeu ?
7. Comment éviter le recours aux dérogations-?
8. Comment éviter la substitution d'une substance chimique potentiellement dangereuse ou dangereuse par une autre substance chimique potentiellement dangereuse ou dangereuse (exemple : remplacement du bisphénol A par le bisphénol S) ?

III -Quelles sont les pistes de propositions formulées ?

1. Donner plus de moyens aux agences européennes et nationales pour réglementer, ainsi qu'au corps de contrôles pour que plus de contrôles soient effectués (notamment à l'importation) et plus de données rassemblées.
2. Pour éviter que les analyses soient biaisées par les industriels, renforcer le cahier des charges de leurs études et créer un fond indépendant, financé par les industriels, afin de réaliser des études ad hoc, notamment pour les substances chimiques sur lesquelles les études font apparaître des divergences.
3. Mieux prendre en compte la littérature scientifique dans les processus d'évaluation.
4. Instaurer de nouvelles catégories pour classifier l'échelle des risques, voire limiter le nombre de catégories dans le cadre de REACH.
5. Mettre en place des labels concernant le degré de risque des substances chimiques contenues dans les produits, y compris, pour les produits recyclés.
6. Faire que l'industrie délivre des dossiers plus complets et robustes.
7. Améliorer la traçabilité des produits importés ainsi que la lutte anti-fraude sur le territoire européen. Améliorer REACH pour pouvoir l'appliquer pleinement aux importations.

8. Faciliter l'information du consommateur sur la base d'une échelle de dangerosité. Pour cela, s'inspirer de Nutri-score, qui devrait être élaboré selon des critères agréés au niveau européen.
9. Améliorer la transparence des agences nationales et européennes en publiant les données.
10. Mettre fin à la pratique selon laquelle l'entreprise introduisant un produit sur le territoire européen choisit le pays qui sera rapporteur du dossier d'évaluation.
11. Donner la possibilité aux Etats d'agir au niveau national si la population souhaite interdire une substance chimique sans attendre l'accord des 28 Etats membres de l'UE.
12. Instauration d'une nouvelle directive « Matériaux destinés à entrer au contact des denrées alimentaires » qui prenne en compte les lacunes de l'ancienne réglementation.
13. Harmoniser le règlement entre les agences, voire faire en sorte qu'une seule agence soit responsable de l'évaluation des substances chimiques.
14. Améliorer la lisibilité du système et notamment l'implication des agences nationales et des Etats membres à chaque étape du dispositif. Renforcer les moyens publics sur le sujet.
15. Instaurer de nouvelles méthodologies pour les effets cocktails et, en attendant, réduire la pression toxique c'est-à-dire mettre le niveau de substance chimique en dessous des seuils d'effets.
16. Favoriser les pratiques de « zéro déchet », de sobriété chimique et du « do it yourself » qui permettent de facto de réduire l'exposition aux substances chimiques.
17. Mettre en place une interface entre la législation des déchets et celle des produits chimiques pour garantir que les produits recyclés soient soumis aux mêmes standards que les produits chimiques.